



## PETR pour le développement du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais Compte-rendu de la réunion du Bureau du 19 janvier 2023

### **Présents :**

**Bureau :** MMES BEVIERE, DAUVILLIERS, LEVY, PAILLOUX ; MM. BERTHELOT, BOURGEOIS, BRUNEAU, COULON, GAURAT, GUERINET, ROUSSEAU.

**Autres personnalités :** Mme PEURIERE, Sous-préfète de l'arrondissement de Pithiviers, M. BARTOLI, Conseil départemental du Loiret.

### **Absents excusés :**

**Bureau :** Mme CHARVIN, LEVEQUE, MM. BARJONET, BRISSON, LAROCHE, PICAULT, POINCLOUX.

**Autres personnalités :** M. BROUSSE, Député du Loiret, M. GAUDET, Président du Conseil départemental du Loiret, Mme BESNIER, Vice-présidente du Conseil régional, Mme SAUTREUIL, élue régionale référente, Mme PELHATE, Conseillère départementale, Mme KARCZEWSKI, Sous-préfecture de Pithiviers, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers, Mme BLECHET, Secrétaire générale de la Sous-préfecture de Pithiviers, Mme DALLLOT, Présidente du Conseil de Développement Territorial, Mme REYT, Conseil régional, Mme TREMINTIN-BERTRAND, Trésorière.

### **Rappel de l'ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 13 décembre 2022 ;
- Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossiers de demande de financement ;
- Leader : demandes de subvention pour les frais d'animation pour l'année 2023 ;
- CLE du SAGE Nappe de Beauce : demandes de subvention pour les frais d'animation 2023 ;
- Contrat Local de Santé : demandes de subvention pour les frais d'animation 2023 ;
- Préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 ;
- Affaires diverses.

Après avoir accueilli les élus et les personnes associées, Mme BEVIERE fait part de la liste des personnes excusées et des pouvoirs reçus :

- Mme CHARVIN donne pouvoir à Mme PAILLOUX,
- M. PICAULT donne pouvoir à Mme BEVIERE.

Constatant que le quorum est atteint, la Présidente passe au premier point de l'ordre du jour.

### **Approbation du compte-rendu du Bureau du 13 décembre 2022**

Mme BEVIERE rappelle les points principaux à l'ordre du jour : dossier CRST *herse étrille* de la SCEA Beauvallet, avis sur le projet de SCoT du PETR Pays Loire Beauce, interrogation sur la poursuite de la démarche Natura 2000, information sur le nouveau cadre des CRST.

La Présidente indique avoir reçu un mail de la part de Mme BESNIER le 19 décembre, demandant la modification de 4 passages du projet de compte-rendu, relatifs à ses interventions.

Les demandes de modifications sont les suivantes :

- « Mme BESNIER indique que la gestion des fonds européens est maintenant à la charge de la Région. Dans ce cadre les personnels responsables de cette gestion seront désormais des agents régionaux. Leur installation est en cours dans les Maisons de la Région, qui seront créées prochainement. ».

- « La convention d'objectifs et de moyens : elle est définie entre le PETR, les communes, l'intercommunalité et la Région, avec, en amont, une large concertation. Le PETR sera à ce niveau le garant de la cohérence territoriale du bassin de vie. »

- « Le CRST lui-même : le contrat aura une durée de 2 fois 3 ans. Il y aura donc 1 contrat par ECPI. Ce projet devra être construit avec la Conférence des Maires de l'EPCI. »

- « La Région a décidé de maintenir son financement pour l'animation du contrat, mais une diminution est à prévoir (de 50 000 € à 35 000 €/an). »

Ces 4 modifications sont acceptées.

Le PETR n'ayant pas reçu d'autre observation en amont de la réunion, ni en séance, le projet est soumis au vote avec les 4 modifications ci-dessus.

**Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.**

### **Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2022-2028 : dossier de demande de financement**

Deux demandes sont à étudier, dans le cadre de la mesure n° 22 « Equipements sportifs et de loisirs » et de la mesure n°34 « Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau ».

#### **- « Création d'un parcours de santé à Chilleurs-aux-Bois ». Commune de Chilleurs-aux-Bois.**

L'opération consiste à créer un parcours de santé dans la commune de Chilleurs-aux-Bois, dans la partie Nord de la commune.

Ce nouvel équipement permettra à l'ensemble de la population d'avoir accès à un équipement sportif de loisirs en plein air, bien que le projet vise plus particulièrement les jeunes, soit environ 200 à 300 personnes.

Le projet global consiste en l'aménagement des agrès, sur un terrain au préalable terrassé et sécurisé

Pour accentuer le vivre ensemble, le projet envisage également l'installation de 6 bancs le long du parcours.

Les plantations de 15 arbres le long du parcours de santé permettront, à terme, une pratique à l'ombre et dans un contexte arboré et végétalisé.

**Coût HT du projet : 52 192,06 €**

**Coût HT éligible : 45 742,06 €**

**Subvention régionale sollicitée : 9 100,00 € (soit 20 % des dépenses retenues).**

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l'unanimité.**

#### **« Acquisition de deux broyeurs DESVOYS modèle MASTERFIELD et MONODISQUE pour l'entretien d'amanderaie ». CUMA de la Louée.**

La Création d'une filière Locale de Production d'Amandes dans le Pithiverais a développé chez certaines exploitations la mise en place de verger de production.

Une culture nouvelle avec des moyens de productions nouveaux et qui ne se retrouvaient pas sur les exploitations classiques du secteur de Pithiviers.

La mise en place et le suivi de ces cultures pérennes sont un facteur important pour la réussite du projet. Le développement de méthode garantissant un entretien de qualité et permettant un entretien mécanique sécurisé.

L'acquisition de matériel spécifique en CUMA permet la mise en commun de moyens et la réduction des coûts de mécanisation dans un contexte économique incertain et la garantie aux agriculteurs, d'une stabilité des charges sur le poste mécanisation des exploitations.

La Cuma souhaite investir dans deux broyeurs spécifiques pour l'entretien des surfaces en amandiers. Afin de limiter l'érosion et le lessivage des sols les vergers sont enherbés. Afin de limiter la concurrence des adventices, la pousse doit être contrôlée. La Cuma souhaite investir dans un broyeur de 3.20m de large à déport, afin de passer entre les rangs d'arbres et un broyeur à disques permettant une approche au plus près de l'arbre sans blesser celui-ci et permettant un gain de temps et une efficacité optimum.

**Coût HT du projet : 21 900,00 €**

**Coût HT éligible : 21 900,00 €**

**Subvention régionale sollicitée : 7 600,00 € (soit 35 % des dépenses retenues, dont 10% de bonification CUMA).**

M. COULON ne prend pas part au vote car il est membre de la CUMA.

**Pas de vote contre – Le Bureau donne un avis favorable à l’unanimité des votants.**

Mme BEVIERE fait relever que la mesure n°34 est d’ores et déjà consommée, quelques mois seulement après le démarrage du contrat.

#### **Leader : demandes de subvention pour les frais d’animation pour l’année 2023**

La Présidente rappelle que la gestion des fonds LEADER est allouée à la Région et que le projet du GAL Pithiverais&Gâtinais a été sélectionné par la Région.

La demande de subvention présentée ici correspond aux dépenses liées à l’animation du programme LEADER actuel, pour les 3 premiers mois de l’année 2023, puisque la bascule avec le nouveau programme 2023-2027 se fait à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.**

Mme BEVIERE précise qu’une nouvelle demande sera faite lors d’un prochain Bureau, pour les 9 derniers mois de l’année. Le PETR attend d’avoir tous les éléments de contexte et de contractualisation pour le faire.

#### **CLE du SAGE Nappe de Beauce : demandes de subvention pour les frais d’animation 2023**

La Présidente rappelle le contexte particulier de cette demande de financement pour les frais d’animation 2023, car une évaluation de la gouvernance et des actions du SAGE est en cours.

Par ailleurs, certains financeurs n’ayant pas encore fait savoir le montant et/ou le pourcentage de leur prise en charge, la demande est donc formulée avec la mention « au taux maximum », afin de couvrir ces frais à hauteur de 100%.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.**

#### **Contrat Local de Santé : demandes de subvention pour les frais d’animation 2023**

Mme BEVIERE rappelle que le CLS 2020-2023 arrive à échéance en septembre 2023, c’est pourquoi un travail d’évaluation va démarrer au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. La partie qualitative, à travers des entretiens individuels, pourrait être menée par l’Observatoire Régional de Santé (ORS). Le bilan des actions, les aspects quantitatifs seront traités en interne par le PETR.

L’objectif est d’organiser des ateliers de concertation avant l’été 2023, et valider le projet de CLS 2023-2026, si tel est le souhait des acteurs locaux, avant fin septembre, pour éviter une rupture entre les 2 programmes.

La demande de financement auprès de l’Agence Régionale de Santé et de la Région-Centre Val de Loire porte ici sur les frais d’animation pour l’année 2023.

La Présidente donne lecture du projet de délibération.

**Pas de vote contre – Pas d’abstention – La délibération est adoptée à l’unanimité.**

## Préparation du Comité syndical : Rapport d'Orientations Budgétaires 2023

La Présidente rappelle que le Rapport d'Orientations Budgétaires du PETR Beauce Gâtinais en Pithiverais diffère de celui des EPCI membres, car le PETR gère essentiellement du fonctionnement.

Un projet de Rapport d'Orientations Budgétaires résumé est présenté et commenté aux membres du Bureau.

Quelques points font l'objet d'information complémentaire :

- Contrat de Relance et de Transition Energétique (CRTE).

Mme la Sous-préfète indique qu'un COPIL vient de se tenir juste avant le Bureau, et qu'il s'agissait de faire le bilan des actions financées jusque-là et de faire la projection sur les dossiers à venir.

Elle rappelle qu'au démarrage du CRTE, le PETR avait recensé un potentiel de près de 190 projets.

Chaque année, il s'agit de faire le choix d'une quinzaine de projets qui pourront bénéficier d'un accompagnement renforcé, notamment de la part des services de l'Etat.

Sur l'exercice précédent, 57% des projets dits matures ont reçu un financement croisé (Etat, Région/Département, etc.), pour une aide globale de 7,7 millions d'euros.

Le COPIL de ce jour a sélectionné les nouveaux dossiers prioritaires et structurants.

Par ailleurs, il conviendra de mettre à jour la liste des dossiers, le premier recensement datant de 2020.

A l'issue du COPIL, la DDT a fait un point d'actualités sur le Fonds vert. Cette nouvelle dotation de l'Etat vient en complément des autres aides (DETR, DSIL, etc.), et non pas en substitution.

Le détail sur ce nouveau dispositif est attendu d'ici quelques jours. Le dépôt des dossiers se fera en ligne sur un site dédié.

Le nom des CRTE pourrait changer en 2023, pour devenir des *Contrats pour la Réussite Territoriale et Ecologique*.

- Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC T).

Mme BEVIERE informe les membres du Bureau que cette thématique est reprise par l'Entente Economique Nord Loiret, comme l'indique le courrier reçu courant décembre de la part de Mme DAUVILLIERS, Présidente.

Le PETR souhaite rester tout particulièrement associé à ces travaux.

- Mission inclusion.

Mme BEVIERE rappelle les conclusions du projet de coopération transnationale avec des GAL espagnols et portugais sur le tourisme accessible.

L'intérêt de poursuivre sur ces questions d'accessibilité et de handicap est fort, car il permettrait au territoire d'être plus inclusif, sur le thème du tourisme mais pas uniquement, la culture, le sport, la santé pouvant être également intégrés.

Sur le tourisme en particulier, un fort potentiel de développement économique est pressenti.

Dans un premier temps, il est proposé de confier une mission à un étudiant ou à un stagiaire, afin de conforter les pistes de développement et le potentiel réel d'une telle démarche.

Les élus du Bureau ne formulent pas de remarque sur ce point ; il sera donc débattu en Comité syndical.

**Les membres du Bureau donne un avis favorable au projet de Rapport d'Orientations Budgétaires 2023.**

## Affaires diverses

- Arrêt des missions de facilitateur par la Maison de l'Emploi de l'Orléanais dans le cadre des marchés publics intégrant des clauses d'insertion.

Mme BEVIERE fait part du courrier reçu de la part de la Maison de l'Emploi de l'Orléanais, indiquant que les missions d'accompagnement aux projets ne seraient plus assurées, au-delà des projets en cours.

Le PETR regrette cette décision, qui va pénaliser les petites entreprises qui ne sont pas nécessairement compétentes sur cet objet. Par ailleurs, en l'absence de structure accompagnatrice, le risque est une augmentation du coût du projet.

- Prochaine réunion.

Le prochain Bureau se tiendra le jeudi 16 février à 16h, en amont du Comité syndical à 17h30.

Le lieu sera précisé ultérieurement.

N'ayant plus d'information à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 19h50.

**Monique BEVIERE, Présidente**